

Conservatoire de Chaville

PROJET D'ETABLISSEMENT

Saison

2013/14 - 2017/18

Cédric PERRIER

Directeur

**Communauté d'Agglomération
Grand Paris Seine Ouest**

SOMMAIRE

Préambule

A. Historique, contexte et évolution

- I. Historique
- II. Contexte
 - a) Les missions d'un établissement d'enseignement artistique
 - b) Pourquoi Chaville n'est pas un établissement classé
- III. Évolution : panorama des principales évolutions depuis 1998

B. Le conservatoire en quelques chiffres

C. État des lieux

- I. État des lieux général
- II. État des lieux des locaux

D. 40 Propositions et évolutions

- I. Évolutions pédagogiques
- II. Évolutions artistiques et partenariats
- III. Évolutions artistiques et partenariats
- IV. Évolutions sociales
- V. Liens avec l'Éducation Nationale
- VI. Structuration interne de l'établissement
 - a) Une administration au service de la pédagogie
 - b) Communication : mieux faire connaître nos ressources
 - c) Les ressources, des conservatoires de GPSO et du siège de la CA, mutualisées
- VII. Évaluation
- VIII. Locaux
- IX. Piste de réflexion ambitieuse !

Préambule

Le projet d'établissement présenté ici est l'aboutissement d'un travail de réflexion mené par l'équipe pédagogique et administrative, les partenaires institutionnels et associatifs, la municipalité de Chaville et la Communauté d'Agglomération GPSO dont dépend l'établissement.

Sollicité par le Conseil Général, souhaité par le Ministère de la Culture, ce nouveau projet pour la saison 2013/14 à 2017/18 s'inscrit dans un contexte en pleine évolution. La CA et ses 7 établissements, dans un environnement financier plus contraint, ont néanmoins permis une dynamique qui offre à notre établissement la possibilité de se projeter dans l'avenir.

La commune de Chaville vit une mutation profonde de son centre-ville, avec la construction d'un nouveau groupe scolaire, la création d'une nouvelle MJC d'envergure, le projet d'une maison des associations, et l'arrivée de nombreux nouveaux habitants.

Le conservatoire se doit donc d'être présent dans les évolutions futures (locaux, manifestations...) afin de poursuivre ses missions d'enseignement et de diffusion de la musique, la danse, la comédie musicale, au service d'un public toujours plus nombreux, en lien avec ses partenaires, au premier plan duquel se trouve l'Éducation Nationale et ses établissements publics ou privés, l'Atrium, et l'association « Accords Majeurs ».

En interne, **le changement de l'administration** auquel nous sommes confrontés dû à de nombreux départs permet un recrutement de personnel avec des compétences nouvelles et adaptées à l'évolution du conservatoire. Une modernisation de certaines méthodes est attendue. C'est une opportunité qu'il faut saisir, et vraisemblablement une chance supplémentaire de réussite qu'il faut prendre en compte.

Enfin, **quinze ans à la tête de cet établissement** ont donné une expérience riche qui demande à être valorisée une nouvelle fois. La troisième période d'évolution du conservatoire que nous finissons avec toute l'équipe, avec un bilan positif ou très positif, donne des bases solides pour se projeter avec intérêt dans l'avenir. Il faut poursuivre la structuration de l'établissement pour répondre aux recommandations de l'Etat exprimées dans la « *Charte de l'enseignement artistique spécialisé* » et anticiper certains changements importants à venir : nouveaux rythmes scolaires, place et rôle d'un enseignant fonctionnaire dans une économie plus contrainte, place et rôle du conservatoire de Chaville au sein d'une Communauté d'Agglomération qui s'agrandit, augmentation des effectifs et réflexion sur les mutations à venir dans la structuration des conservatoire (Etablissement d'Enseignement Artistique).

A.

Historique, contexte et évolution

I. Historique

La musique à Chaville se développe autour de Guy Reverdi, fondateur et créateur de la première structure musicale à Chaville. Il la développe, l'organise en école de musique et obtient une première reconnaissance par la municipalisation en 1981, et l'obtention de locaux autonomes avec salle de danse.

L'enseignement se développe autour de 4 axes : musique, danse, art dramatique et gymnastique rythmique et sportive (transférée au service des sports en 1997).

L'Atrium, un projet pharaonique

Les locaux étant trop étroits, M. Marcel Houlier, maire de 1971 à 1995, décide de soutenir un projet ambitieux. Ainsi est née l'idée d'un complexe architectural dédié à la musique. De très nombreuses salles sont prévues, une salle polyvalente, un théâtre avec fosse d'orchestre... : *l'Atrium*. Surdimensionné et d'un coût trop élevé, le projet a du être réévalué – après l'étude d'architecture.

1993, Redimensionnement du projet

La bibliothèque intègre alors les locaux, ce qui supprime un espace intermédiaire destiné aux auditions et à l'art dramatique, ainsi que des salles de cours et les locaux administratifs. Par ailleurs, une salle de danse est elle aussi supprimée.

Le théâtre de 650 places, seule salle de diffusion du conservatoire, est transféré à une association appelée « Atrium » afin qu'il soit valorisé comme théâtre et cinéma municipal.

1994/95 installation dans les nouveaux locaux de l'Atrium

Le conservatoire s'installe dans ces nouveaux locaux, désormais partagés, en 1994-1995, avec un peu plus de 500 élèves et 30 enseignants. Une deuxième salle de danse est utilisée à l'extérieur de l'établissement (dans l'ancien conservatoire), et une salle d'art dramatique est utilisée dans une école. Ces deux salles n'existent plus.

Novembre 1998, changement de direction

1998 verra l'arrivée du nouveau directeur, encore en fonction aujourd'hui. Celui-ci oriente les activités du conservatoire vers les pratiques collectives et la diffusion. Le manque de locaux dédiés à ces pratiques se fait alors cruellement sentir.

Une nouvelle salle de danse

En 2010, la municipalité aménage une salle de danse dans une partie des locaux de la bibliothèque, pour remplacer celle de l'ancien conservatoire. Celle-ci reste propriété de la ville, le conservatoire ayant une priorité d'utilisation.

II. Contexte

a) Les missions d'un établissement d'enseignement artistique

Extraits de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

- « Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement... ont pour mission centrale **la sensibilisation et la formation des futurs amateurs** aux pratiques artistiques et culturelles. »
- « Les établissements d'enseignement...**rayonnent sur un territoire**; ils suscitent et accueillent les **partenariats culturels** nécessaires à l'exercice de leurs missions. »
- « Ils sont des **lieux de ressources** pour les amateurs. »
- « Ils sont des **centres d'animation** de la vie culturelle. »
- « Ils contribuent à la **réduction des inégalités sociales** d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics. »
- « Ils contribuent à la politique **d'éducation artistique relevant de l'Education Nationale** dans le cadre de l'enseignement général. »
- « Ils sont invités à participer, en particulier, au projet **Musique à l'école** conformément aux orientations de la circulaire interministérielle du 22 juillet 1998. »
- « L'accès de la population à l'ensemble des formations artistiques doit être facilité par l'organisation des établissements en réseaux non hiérarchisés. »

LES RESPONSABILITES DU MINISTERE DE LA CULTURE

- « Le ministère de la Culture définit les orientations...veille à la cohérence globale de leur mise en œuvre...et **assure le contrôle pédagogique**. »
- « Le Ministère de la Culture veille à ce que les fonctions et les compétences des enseignants soit conforme aux exigences de la charte. »
- « Le Ministère de la Culture assure la formation initiale et pédagogique des enseignants, ainsi qu'à la définition des cadres d'emplois et de rémunération. »

LES RESPONSABILITES DES ENSEIGNANTS

- « A travers **leur activité personnelle en tant qu'artistes**, interprètes, créateurs,... les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique.

Ainsi les activités de créateur, de concertiste en soliste ou en musique de chambre, de chef d'orchestre ou de chœur, de danseur ou de chorégraphe, d'artiste dramatique ou de metteur en scène... de formateur, de membre de jury lié à l'enseignement ou à la diffusion, **participent à l'équilibre artistique de l'enseignant** et bénéficient, directement ou indirectement, à la structure pédagogique. »

b) Pourquoi Chaville n'est pas un établissement classé

Un choix politique local assumé

Actuellement, le conservatoire de Chaville n'est pas reconnu par l'État : on dit qu'il n'est pas classé « Conservatoire à Rayonnement Communal ou Intercommunal ».

C'est un choix délibéré.

Lors de chaque nouveau projet d'établissement, ou d'évolution des municipalités, cette question s'est posée. En effet, au regard des textes, le conservatoire de Chaville répond à l'ensemble des critères demandés.

Pourtant, les conservatoires voisins (Viroflay et Sèvres) classés depuis des décennies, ne sont en rien fondamentalement différents de celui de Chaville.

Cette non-classification fait partie intégrante des gènes de l'établissement, qui s'est toujours voulu libre, à l'écoute des usagers et de sa tutelle publique (même si le service de l'inspection du Ministère de la Culture peut légitimement et à tout moment, demander une inspection pédagogique de l'établissement).

Cette souplesse de création pédagogique a permis, durant de nombreuses années, de ne pas s'enfermer dans un carcan où certains cursus imposés par l'Etat voulaient l'entraîner.

La reconnaissance de notre établissement s'est toujours faite sur son bilan et sa notoriété plutôt que sur un label.

Inconvénients possibles surmontés

Néanmoins, deux points pouvaient poser problème à ce manque de labellisation :

- *difficulté pour le corps enseignant de pouvoir évoluer vers un statut de « professeur » (catégorie A de la fonction publique) – statut réservé, après le concours du Certificat d'Aptitude à des enseignants d'établissements classés.*

Ce verrou a sauté avec l'arrivée de la Communauté d'Agglomération, qui globalise les emplois. Cette souplesse nouvelle a bénéficié à deux enseignants chavillois – et pourra encore être proposée à d'autres.

- *l'impossibilité de délivrer des diplômes (type DEM au niveau national) et de valider certains cursus d'études pour les élèves de fin de 2^{ème} cycle et de 3^{ème} cycle.*

Cette limite n'existe plus aujourd'hui, grâce à la richesse de la Communauté d'Agglomération et de ses passerelles entre établissements. Un élève volontaire peut valider tout ou partie de ses cursus d'étude dans un établissement classé rattaché au réseau. Il peut ainsi obtenir des diplômes voulus et reconnus.

Coût supplémentaire sans participation de l'état

La logique d'un réseau et de ses complémentarités, permet donc aujourd'hui de répondre à l'ensemble des demandes, sans avoir à demander un label, qui obligerait à payer des surcoûts pour l'obtention de celui-ci (il faudrait créer une ou deux filières manquantes, ainsi que de la formation musicale jusqu'en fin de second cycle, par exemple).

Notons que l'État ne subventionne pas les établissements labellisés « CRC-CRI ». Il est par ailleurs actuellement en phase de désengagement progressif pour les CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) et CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional).

III. Évolution

PANORAMA DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DEPUIS 1998 EN 3 PÉRIODES DE 5 ANS

1998-2003 : une structuration administrative et pédagogique

- Réorganisation de l'administration, harmonisation des finances avec les fonctionnements municipaux de l'époque, mise en place de conventions nécessaires à la poursuite des activités jusqu'alors assez peu cadrées légalement.
- Intégration à la politique du conservatoire dans une politique locale globale. Le conservatoire, très riche pédagogiquement, fonctionnait jusqu'alors en vase clos. Il est devenu un service comme un autre, participant au rayonnement des activités culturelles de la ville.
- Mise en place du premier plan de titularisation : il n'y avait que 5 enseignants titulaires sur 30 en 1998.
- Mise en place de la structuration des orchestres d'harmonies.
- Réorganisation complète des interventions en milieu scolaire, avec l'aide de l'Éducation Nationale. Elles deviennent des soutiens et des formations pour les enseignants, et non la consommation d'activités par un intervenant extérieur.
- Création d'une association pour la pratique amateur adulte, nommée « Accords Majeurs »

2003-2008 : une période d'ouverture et d'expansion pédagogique

- Création d'une activité « Comédie musicale », la première dans le département pour un établissement d'enseignement artistique.
- Intégration de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine.
- Renouvellement du corps enseignant, suite à des départs en retraite.
- Mise en place, avec Accords Majeurs, et en accord avec la municipalité, d'une saison de concerts à l'Atrium.
- Création d'un cursus « Danse contemporaine », complémentaire au cursus « Jazz » développé par la MJC.
- Mise en place d'une dynamique Cuivres (recrutement, concerts, orchestre à l'école...).

2009-2013 : Une structuration de l'offre et une professionnalisation des acquis

- Transfert à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest.
- Accords Majeurs étant le partenaire quotidien du conservatoire à travers une saison artistique commune à l'ensemble des adhérents, la mise en place d'une structure associative c'est avérée plus efficace : un pôle d'excellence communautaire en chant est créé (pas de classe de chant au conservatoire), ainsi qu'une filière commune pour les orchestres.

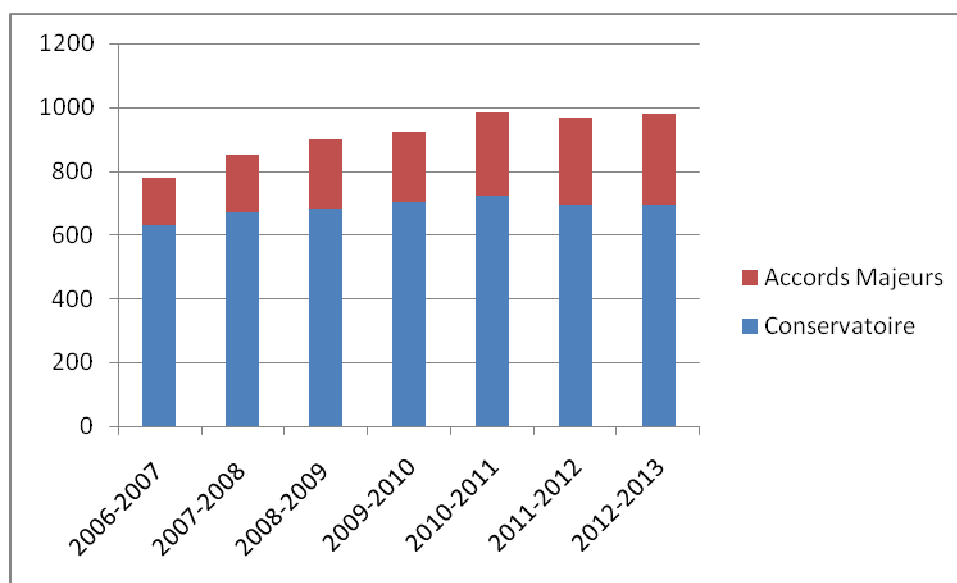
Ces évolutions ont permis la professionnalisation de nombreuses actions de diffusion et permettent désormais aux manifestations d'être reconnues par l'Atrium, autre partenaire indispensable. Des productions extérieures ont aussi lieu (Rueil-Malmaison, salle Gaveau à Paris, St Germain en Laye...).

- En parallèle aux filières « Orchestre », pour ne pas laisser les pianistes sans pratique collective, un cursus spécifique « déchiffrage, accompagnement, orchestre de pianos » est mis en place.
- Cette période rayonnante a permis au corps enseignant volontaire de se lancer dans une démarche de formation, afin de mieux accueillir les enfants en situation de handicap.

B.

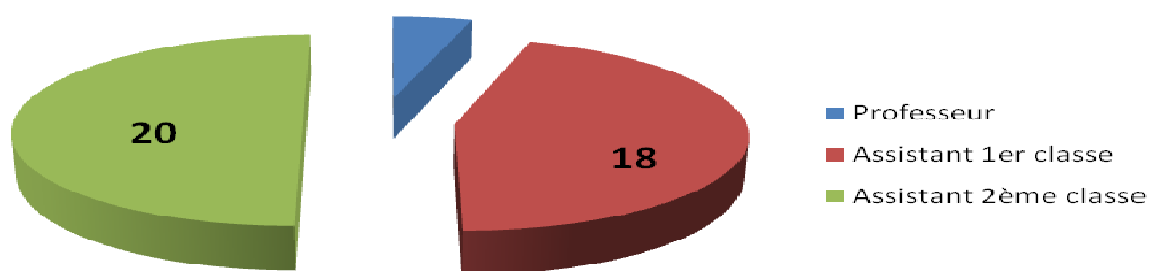
Le conservatoire en quelques chiffres

Évolution du nombre d'élèves sur les 7 dernières années :



Conservatoire 2012/2013 : 696 Elèves
Accords Majeurs 2012/2013 : 285 Adultes

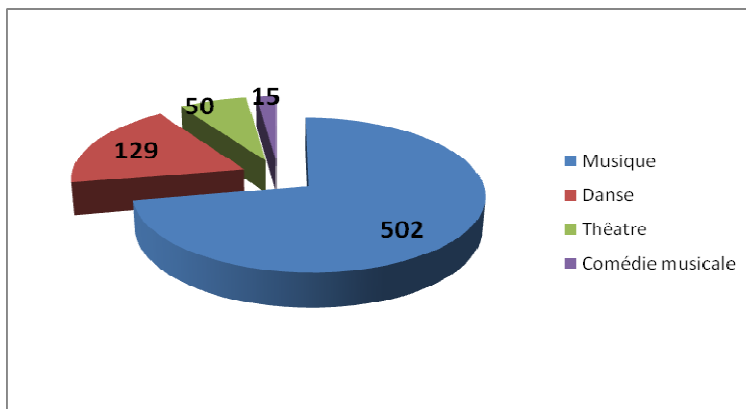
Grade et qualification des 40 enseignants :



Conservatoire 2012/2013 : 40 enseignants
Accords Majeurs 2012/2013 : 22 enseignants dont 12 en commun

TOTAL 2012/2013 : 981 Adhérents + 50 Enseignants

Nombres d'élèves répartis par disciplines :



❖ Filière musique

Instruments : violon, alto, violoncelle, batterie/percussions, flûte traversière, hautbois, clarinette, cor, trompette, tuba, saxophone, flûte à bec, guitare, harpe, clavecin, piano, piano jazz, accordéon.

Pratiques collectives : musique de chambre, 2 chorales, 3 harmonies, 2 orchestres à cordes, 3 ensembles guitares, 2 ensembles de flûtes à bec, 1 quatuor de saxophones, 2 big bands, orchestre de pianos.

Culture musicale : éveil, initiation, formation musicale 1^{er} et début 2^{ème} cycle, composition, ainsi que des modules d'analyse, de déchiffrage au piano, d'improvisation et d'accompagnement.

❖ Filière danse

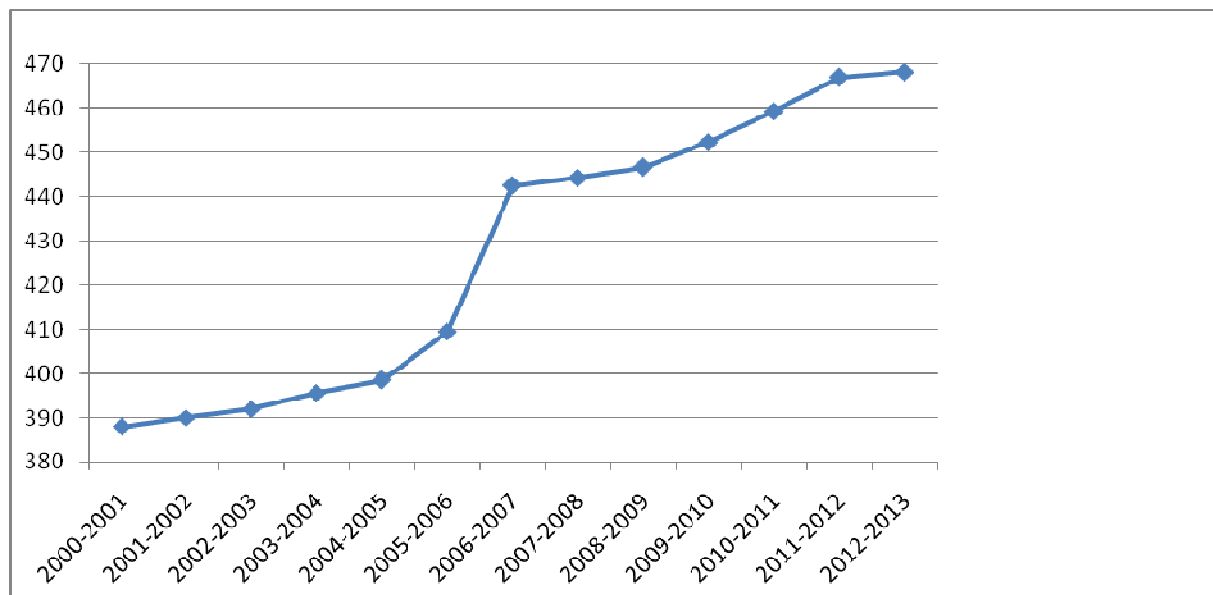
- Tronc commun : Éveil, initiation,
- Danse classique 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle,
- Danse contemporaine 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} cycle

❖ Filière art dramatique : 4 groupes en fonction de l'âge

- 8 – 9 ans
- 10 – 12 ans
- 13 – 14 ans
- 15 ans et plus

❖ Filière comédie musicale : 1 groupe en fonction des réalisations

Nombre d'heures d'enseignement par semaine : 468h20



**Soit + 20% depuis 1998,
dont
14h d'intervention en milieu scolaire maternelle et élémentaires**

Administration et direction

- ❖ Une administration de 2 personnes :
 - Une responsable de l'administration, de la communication et du suivi des événementiels.
 - Une responsable du suivi budgétaire, de la facturation et du suivi de l'association Accords Majeurs.
- ❖ Un régisseur chargé de l'accueil du public, de l'installation technique des manifestations et du rangement du matériel.
- ❖ Une coordinatrice aux études, chargée du suivi de la scolarité, des cursus pédagogiques, et des liens avec l'Education Nationale.
- ❖ Un directeur en charge de la direction du Conservatoire et directeur artistique de l'association « Accords Majeurs ».

Les manifestations

50 manifestations publiques en moyenne par an pour un accueil de 50 à 2000 personnes.

- Auditions dans les crèches
- Heures musicales les samedis de 18h à 19h
- Concerts symphoniques
- Concerts des ensembles à l'Atrium
- Concerts divers GPSO
- Soirées chorégraphiques
- Portes ouvertes danse et gala
- Projets de classe
- Opérettes
- Comédies musicales
- Soirée Jazz
- Soirée théâtre
- Animations lors des manifestations de la ville (Noël, vœux...)
- ...

Les Finances

Budget 2012

	Dépenses		Recettes
Fonctionnement quotidien	29 877	Cotisations usagers	120 000
Location Atrium spectacles	52 000		
Location Atrium salles	50 000	Subvention CG 92	42 483
Quote part locative (chauffage, fluides...)	183 506		
Sous Total	315 383		
RH	1 147 338		
TOTAL	1 462 721		162 483

C.

Etat des lieux

I. État des lieux général

Atouts

❖ L'équipe enseignante du Conservatoire est **une équipe équilibrée en âge**. Elle est constituée aussi bien d'enseignants qui ont terminé leur formation il y a peu de temps que d'enseignants proches de la retraite.

En conséquence, les compétences sont réparties sur un large éventail ; les uns faisant part de leurs expériences et les autres enrichissant les débats pédagogiques par de nouveaux points de vue.

❖ La **relation de confiance** existante entre la direction, l'administration et les enseignants forme un terrain favorable à l'expression aussi bien pédagogique qu'artistique. Aussi, les enseignants font-ils part **d'une réelle volonté et envie de bouger, de créer et d'élaborer des projets collectifs**.

❖ Le Conservatoire de Chaville bénéficie de **partenariats riches avec l'équipe de l'Atrium et l'association Accords Majeurs**. Des résidences d'artistes et des participations à des spectacles professionnels voient ainsi le jour et créent une présence dans l'Atrium et sa salle de spectacle.

❖ Le partenariat avec l'association Accords Majeurs représente également **le défi d'un mélange de générations réussi**. Il est notable qu'à travers les diverses pratiques collectives, les nombreux orchestres et les spectacles, **un « mélange » enfants-adultes** s'opère de manière très naturelle.

❖ Par ailleurs, le Conservatoire fait preuve d'**une bonne fidélisation de ses grands élèves** amateurs. La structure souple de l'établissement, la diversité de ses parcours possibles et les nombreuses disciplines proposées permettent de répondre au mieux à des demandes d'élèves étudiants à l'emploi du temps souvent chargé.

Faiblesses

❖ **Le manque de salles de cours et d'une salle de spectacle** représente l'une des plus grandes faiblesses du Conservatoire. Tandis que le nombre d'heures d'enseignement a augmenté de 20 % depuis 1998, et que le nombre de manifestations a été multiplié par 2, les salles disponibles n'ont augmenté que par la location de 2 (voire ponctuellement 3) salles hebdomadaire dans l'Atrium.

Un sentiment d'étroitesse et **un manque de souplesse dans la gestion des salles** viennent souvent contrecarrer des projets intéressants. Le rythme de croisière est certes intense, mais est **globalement resté identique depuis trois ans**. Cette remarque prouve néanmoins que les fondamentaux sont présents et que le conservatoire fonctionne correctement.

❖ Autre conséquence d'un manque de place : **l'impossibilité de créer d'autres classes** d'instruments graves tels que la contrebasse, le basson et le trombone. Des instruments pourtant nécessaires pour un développement des orchestres et harmonies. La dernière ouverture de classe –le tuba- date de 2006.

❖ Malgré des partenariats déjà multiples avec l'Education Nationale (à travers les interventions en écoles maternelle et primaire), on notera **l'absence d'une classe à horaires aménagés**.

❖ Au regard de la richesse et du nombre de manifestations organisées au Conservatoire, **la communication reste trop limitée**.

II. État des lieux des locaux

Avantages

- Installation du conservatoire dans un complexe culturel (Théâtre et bibliothèque)
- Accès direct à la scène par le monte charge
- Salles bien isolées phoniquement
- Location possible de 3 salles dans le bâtiment (salle Etex, salle de réunion « auditorium », salle Paul Huet)
- Participation des gardiens de l'Atrium (personnel ville) aux manutentions nécessaires.

Faiblesses

- Pas d'auditorium ni de salle de concert (200-250 places).
- Il manque 8 à 10 salles de cours (pourtant, plusieurs salles de cours ont été « récupérées » en divisant des espaces).
- Une rénovation intérieure (murs et sols) à prévoir (Peu de travaux effectués depuis 18 ans ; sols et murs en tissu provoquant des allergies).
- Une salle de danse à terminer (un escalier occupe 1/3 de la salle).
- Des fuites de la toiture récurrentes depuis 5-6 ans dans le hall et les salles de cours.
- Coût de location élevé pour GPSO.
- Difficulté de stationnement.

D.

40 Propositions et évolutions

I - Évolutions pédagogiques

1- Développement de l'encadrement des orchestres par la présence d'enseignants aux répétitions

La dynamique d'un orchestre est une alchimie difficile à trouver lorsque l'établissement ne dispose pas d'un nombre de musiciens suffisants, de tous niveaux dans toutes les disciplines. Motiver des jeunes à participer de façon obligatoire à une pratique collective est difficile lorsque le nombre et la variété des instruments n'est pas au rendez-vous.

La présence régulière de certains enseignants comblerait les manques et permettrait une dynamique profitable à l'ensemble des participants. Les plus avancés auraient plaisir à aborder un répertoire musicalement plus intéressant ; les plus jeunes seraient portés par l'enthousiasme des autres et le plaisir de travailler aux côtés de leurs enseignants.

Les expériences ponctuelles menées démontrent une assiduité accrue et une motivation supplémentaire.

Les résultats artistiques sont eux aussi sans comparaison, et permettent d'aborder des répertoires plus variés et plus riches.

2 - Création d'un cycle commun d'éveil « musique et danse »

Dans le cadre de la réflexion menée autour des nouveaux rythmes scolaires se pose la question de la pertinence du regroupement des classes « Éveil musique 4 ans » avec celles de « Éveil danse 4 ans » (idem pour les 5 ans).

Les fondamentaux de ces deux disciplines sont identiques : écoute, expression corporelle, rythmes, travail sensoriel...

Après formation d'un enseignant, et réalisation d'un projet pédagogique validé par les deux départements Musique et Danse, cette expérience pourrait être généralisée progressivement à la tranche d'âge des 5 ans.

3 - Développement de la pédagogie de groupe

Le développement de la pédagogie de groupe émane d'un désir de certains enseignants de mettre à profit la dynamique propre d'un cours à plusieurs élèves. Une formation des enseignants doit venir enrichir et mieux encadrer les objectifs d'une telle pédagogie afin de maintenir une cohésion au sein du Conservatoire.

4 - Réflexion sur l'autonomie des élèves en 1^{er} cycle

La réflexion sur l'autonomie des élèves dès le 1^{er} cycle fait écho à une pratique musicale amateur engagée, telle qu'elle est pratiquée à l'association Accords Majeurs avec les adultes.

Le but est de viser une certaine autonomie des jeunes face à une partition d'orchestre, même à un niveau non encore très élevé. Une formation, par un intervenant extérieur pourrait soutenir le travail d'un groupe pilote composé d'enseignants intéressés par cette démarche.

5 - Implication plus importante des parents dans la vie de l'établissement

- La mission d'enseignement étant au cœur du projet, l'équipe pédagogique porte une importance toute particulière à l'investissement des jeunes dans leur activité artistique et leur travail quotidien. Or celui-ci (voir proposition 23) se fait en très grande partie au sein de la cellule familiale.

Les parents sont donc, bien souvent, au cœur de la réussite de l'éducation artistique des plus jeunes, offrant soutien moral et pédagogique, environnement de travail, et instrument de qualité (loué ou acheté).

Réussissons à former les parents pour en faire de vrais partenaires en les intégrant dans notre réflexion pédagogique et nos actions artistiques.

- Par ailleurs la création d'une association de parents d'élèves pourrait être un outil complémentaire qu'il faut envisager voire solliciter.

6 - Rendre la Formation Musicale plus attrayante

La réflexion sur le contenu de la Formation Musicale et son enseignement doit permettre de mieux répondre aux attentes du public qui ont évolué, ainsi qu'aux exigences des enseignants. En effet ceux-ci, dans le cadre du projet pédagogique, souhaitent rendre les jeunes rapidement autonomes face à une partition de pratique collective. Elle doit être enrichie par des formations, mais aussi par des échanges avec d'autres Conservatoires du réseau.

7 - Création d'un petit ensemble de musique baroque

La création d'un petit ensemble de musique baroque avec un fonctionnement d'une heure hebdomadaire s'inscrit dans la continuité d'un travail effectué depuis plusieurs années entre les classes de clavecin, flûte à bec et guitare.

Ce travail présenté lors des journées de musique ancienne a prouvé son bien-fondé.

Il est soutenu par l'achat d'un clavecin prévu au budget investissement 2013.

Cet ensemble viendra compléter l'offre de pratiques collectives de l'établissement.

8 - Création d'une discipline « instrument grave »

Plusieurs disciplines manquent aujourd'hui au sein de l'établissement. Il s'agit essentiellement d'instruments graves pourtant fondamentaux en orchestre : contrebasse à cordes, trombone, basson.

La priorité serait donnée au trombone (voir proposition 15 complémentaire) dans un premier temps - si les locaux le permettent.

9 - Mise en place d'un dossier de l'élève sur l'ensemble de sa scolarité

Si jusqu'à présent un dossier unique de l'élève intégrant tout son parcours n'était pas nécessaire dans le cadre de cursus simples, la multiplication des parcours et cursus individualisés change la problématique.

Les jeunes sont dorénavant accompagnés par une équipe pédagogique pluridisciplinaire. La nécessité d'un document unique et synthétique se fait donc sentir.

L'évolution informatique, demandée par l'équipe enseignante, permettra, à terme, d'atteindre cet objectif.

Sa construction et sa mise en place est en attente par la nouvelle administration.

10 - Réflexion sur la place de l'Art Dramatique au sein de l'établissement

Constitué de groupes de niveaux, l'enseignement de l'Art Dramatique ne suit pas un enseignement par cursus validé. Cette discipline ne dispose pas de locaux adéquats (une salle de réunion), ce qui rend le travail « de la scène » inexistant. La progression et l'évaluation se font au travers d'un unique spectacle dans une salle éloignée de Chaville.

Par ailleurs l'intégration dans des projets transversaux n'a pas été au rendez-vous ces dernières années, contrairement à la comédie musicale.

Comme il n'est pas possible, avec les moyens qui sont les nôtres, de nous diversifier dans de multiples directions, le débat sur la place de l'Art Dramatique au sein du conservatoire est engagé.

La MJC pourrait accueillir nos élèves dans de meilleures conditions (salle avec scène, lumières...).

Un choix qu'il faut trancher pour la rentrée 2014/15, à la renégociation du statut de l'enseignante.

Les élèves pourraient poursuivre leur enseignement par atelier au sein de la MJC de Chaville, ou en cursus au sein des établissements du réseau, en particulier le conservatoire de Boulogne- Billancourt.

Ce transfert d'activité doit intervenir avec l'engagement du réemploi de l'enseignante.

II - Evolutions artistiques et partenariats

En interne :

11 - Création d'un poste de copiste – arrangeur

Très active dans les pratiques collectives en tous genres, l'équipe enseignante souhaite développer les possibilités d'arrangement d'œuvres diverses (comédies musicales, musiques de films, musiques actuelles...).

Une compétence interne existe, sollicitée « trop » régulièrement, nécessitant parfois un investissement financier lourd et non pérenne.

Par ailleurs les propositions n°26 (Orchestre à l'école), n°27 (classes avec aménagement horaire), n°16 (filière orchestre) nécessitent régulièrement l'écriture de pièces, d'arrangement pour l'ensemble des jeunes du conservatoire et des scolaires.

Il en est de même pour les spectacles que nous devons mener en commun avec l'Atrium. Il s'agit essentiellement d'arranger, d'adapter les musiques pour nous insérer de façon professionnelle dans la programmation de l'Atrium.

12 - Création d'une saison de concerts « Carte blanche » pour les enseignants, salle Louvois à l'Atrium

Le bilan du développement des pratiques collectives au sein du conservatoire est très positif. Néanmoins il a focalisé l'énergie et l'attention sur cette diffusion aux dépens de l'organisation de concerts pédagogiques ou « cartes blanches » où les enseignants pourraient partager leur

talent, seuls ou en musique de chambre. Un concert trimestriel, dans un premier temps, est envisagé.

Ces manifestations seraient enregistrées via la WEB TV (proposition 17) et feraient partie du travail et de l'investissement réalisé dans le cadre de la redéfinition de la présence des enseignants (proposition 40). Ces manifestations n'engendreraient aucun coût salarial.

13 - Développement des auditions et concerts à thème

La diversité des manifestations est essentielle, la diversité des styles aussi. L'organisation d'auditions à thème favorisera le travail transversal entre disciplines et renouvellera un genre un peu désuet que sont les auditions ou chaque jeune et adulte défile avec son morceau sans cohérence d'ensemble.

Cette proposition permettrait aussi d'envisager des auditions « parent- enfants » etc...

Sur Chaville ouvert à GPSO :

14 - Création d'un « Junior Ballet » pour une pratique amateur et une diffusion de la danse.

Si les musiciens qui finissent ou quittent un parcours pédagogique peuvent trouver à travers les orchestres un lieu d'expression libre en tant que praticien amateur, il n'en est pas de même pour les élèves danseurs.

Partant de ce constat il est proposé de créer à l'échelle de GPSO un lieu de pratique artistique « amateur » appelé provisoirement « Junior Ballet ».

Cette formation (dans la logique de la filière orchestre du conservatoire) aurait pour but de mettre en scène de jeunes danseurs et danseuses à l'issue de leur cursus au conservatoire.

Le travail serait orienté vers l'apprentissage de ballets du répertoire, de créations, de reprises plus contemporaines. L'idée est de poursuivre une exploration de créativité et d'ouvrir la voie vers les derniers courants chorégraphiques.

Le répertoire sera conçu de manière à offrir des expériences variées et enrichissantes avec une attention toute particulière accordée à des choix de ballets adaptés au niveau et à la préparation des danseurs. Ces derniers pourront passer ainsi de l'apprentissage à l'univers chorégraphique, optimisant ainsi leurs qualités aux travers de situations scéniques, rencontres avec des chorégraphes en partenariat notamment avec le Théâtre de l'Atrium.

Une participation aux différents projets d'opéras, d'opérettes, comédies musicales, concerts chorégraphiés pourraient être diffusés sur les scènes de théâtre partenaires (CAC à Meudon , le Colombier à Ville d'Avray, le SEL à Sèvres, l'Atrium à Chaville)

15 - Création d'un ensemble de cuivres

Si les « filières orchestres » du conservatoire de Chaville (et plus généralement des conservatoires de l'agglomération) fonctionnent au service de la politique de diffusion, certains instruments sont souvent moins mis en valeur dans les programmations.

Les « cuivres » font partie de ceux-là, et restent à la fois moins connus et moins reconnus.

Offrir aux élèves de GPSO et à leurs enseignants un lieu de rencontre, de travail et d'expression artistique propre, à travers la création d'un ensemble de cuivres, serait souhaitable.

Celui-ci, non permanent, avec une programmation de 2 à 3 participations à des manifestations publiques par an, a été testé en 2012 sur Chaville et semble pouvoir être pérennisé.

III - Évolutions artistiques et partenariats

Avec les partenaires : Accords Majeurs

16 - Développement de la filière orchestre

La nécessité d'une progression et d'une cohérence dans les activités d'orchestre des 2 structures (Accords Majeurs et Conservatoire) nécessite le recrutement d'une personne pour un temps horaire de 2h30 - pris en charge par le CG92 cette année au titre du schéma départemental.

Cette filière coordonnée par le conservatoire autour d'une même personne permet l'intégration de grands élèves et d'élèves adultes amateurs.

Cette filière est aussi le lien entre les pratiques de musique de chambre et l'orchestre.

L'enseignante concernée est donc la « référente » des musiciens amateurs dans leurs pratiques collectives.

17 - Développement de la web-tv

Fruit d'un partenariat entre Accords Majeurs et la société TV Classique, la télévision numérique se met au service du conservatoire. Cet outil est unique. Il permet l'enregistrement et l'archivage visionnable à distance, de l'ensemble des manifestations. Prochainement, muni des autorisations nécessaires, il diffusera en direct sur le web.

Le partenariat va permettre, au travers d'un comité de diffusion ouvert à plusieurs enseignants des conservatoires, une programmation musicale d'émissions, sur les projets réalisés et les disciplines enseignées au conservatoire.

C'est aussi un outil pédagogique pour les élèves : des interprétations seront offertes, avec une analyse des œuvres. Les élèves auront accès aux émissions de TV classique sur l'actualité musicale et les programmes historiques.

Par ailleurs, il est envisagé de créer un concours national, voire international, de musique pour deux pianos (ou piano à quatre mains). Unique en son genre, ce concours se fera de façon non traditionnelle, avec participation d'un jury d'internautes.

18 - Création de concerts à domicile

La musique est conçue pour être partagée.

Les lieux chavillois de diffusion institutionnels sont peu nombreux, et réservés pour les pratiques collectives en grands groupes. Au conservatoire, seules les salles de réunion ou de cours, qui ne sont pas les plus adaptées, peuvent accueillir les concerts de musique de chambre.

Il est donc intéressant d'imaginer une saison de concerts à domicile, en revenant à l'origine de la diffusion de cet art.

En lien avec les adultes d'Accords Majeurs, nous envisageons chaque année 3 à 4 concerts d'une heure environ, chez l'habitant. Ces concerts seront suivis d'un moment convivial d'échange entre les participants et les hôtes.

Atrium + Accords Majeurs

19 - Production de concerts en commun avec l'Atrium et Accords Majeurs

La présence du conservatoire au sein du complexe Atrium, avec son théâtre et sa programmation professionnelle, est un atout.

Des partenariats se sont progressivement noués entre les deux structures. Une confiance réciproque est apparue. Celle-ci permet de s'engager dans des partenariats que le conservatoire seul ne pourrait pas mener.

Outre une offre de concerts avec la gratuité ou des tarifs préférentiels pour les élèves et leur famille, qu'il faut poursuivre, ce partenariat permet des actions artistiques et des collaborations avec des structures professionnelles : que ce soit en danse ou en musique, des opérations ont été régulièrement réalisées, et continueront à l'être.

Par ailleurs, la production d'opérettes et d'opéras réalisés par Accords Majeurs et le conservatoire, sont désormais intégrés dans la plaquette de l'Atrium, signe d'une vraie reconnaissance du travail accompli.

20 - Création de l'école du spectateur

La volonté de travailler ensemble entre les trois structures (Conservatoire, Accords Majeurs, Atrium) pourrait se concrétiser par la mise en place commune d'une école du spectateur.

Ouverte à tous, et en priorité aux usagers de nos structures, il s'agirait d'intervenir sur des spectacles Musique et Danse, choisis en commun, avec une ou deux formations des spectateurs en amont de la représentation, et un débriefing ensuite.

Les participants deviendraient non seulement des acteurs éclairés, mais aussi des spectateurs convaincus, souvent porte-paroles des spectacles.

Ces formations pourraient aussi comprendre les aspects techniques et scénographiques nécessaires à la réalisation des spectacles.

MJC

21 - MJC

Le jazz est un point commun entre le conservatoire et la MJC. Aucun partenariat officiel ne s'est noué avec cette structure ces dernières années.

Or, la volonté du conservatoire d'un cursus complet en jazz, en lien avec la filière adultes d'Accords Majeurs, nécessite un passage régulier par la scène.

N'ayant pas de locaux permettant la diffusion, le conservatoire souhaiterait s'associer à la MJC en leur proposant d'organiser et de participer à des « jam sessions » communes. Ces séances d'improvisation collectives en public, ouvertes à tous, pourraient constituer un outil pédagogique (voire d'évaluation). Elles permettraient aussi d'offrir une participation du conservatoire à la diffusion culturelle et à la fidélisation du public autour de la nouvelle MJC.

En échange, il serait proposé aux enseignants de la MJC de musiques actuelles, de participer au plan de formation des enseignants du conservatoire sur des thématiques pédagogiques et liées aux problématiques de l'enseignement.

IV – Évolutions sociales

22 - Devenir force de proposition dans l'accueil d'enfants en situation de handicap

Devenir force de proposition dans l'accueil d'enfants en situation de handicap est le souhait du Conservatoire de Chaville. En effet, il n'a été question jusqu'à présent que de recevoir et d'encadrer au mieux ces élèves.

Après plusieurs formations des enseignants, nous nous sentons aujourd'hui prêts à aller au-devant de ce public, en favorisant la promotion de notre capacité d'accueil d'enfants en situation de handicap auprès des institutions spécialisées. L'objectif est de faire connaître notre capacité d'accueil d'enfants en cours individuels.

Par ailleurs, l'une de nos enseignantes se propose d'être référente pour ses collègues désireux d'élargir leur champ de compétence.

La formation continue restera un point primordial et nécessaire à cette évolution.

23 - Réflexion sur le suivi des élèves au sein du conservatoire

Une réflexion doit être menée sur la place du Conservatoire dans notre société d'aujourd'hui. La baisse des tarifs a réduit les inégalités sociales en rendant l'inscription possible à un plus grand nombre. En revanche, persistent une inégalité du suivi et de l'encadrement des enfants par leurs parents. Pour diverses raisons, cet encadrement peut ne pas suffire ou sa nécessité ne pas avoir été suffisamment expliquée.

L'accueil et le suivi de ces élèves deviennent alors très importants pour créer un environnement favorable au développement de l'élève. Pour autant, il restera difficile pour certains parents d'encadrer l'apprentissage musical de leur enfant, compte tenu du travail quotidien qui doit être fourni à la maison.

Pour pallier ce manque, le Conservatoire voudrait mener une réflexion sur les possibilités d'accueil de ces élèves en dehors des cours hebdomadaires. Des studios de travail pourraient permettre qu'un élève vienne travailler au Conservatoire et prenne éventuellement rendez-vous avec l'un des professeurs qui l'aiderait à travailler une difficulté précise.

Cela impliquerait une plus grande présence des professeurs et une disponibilité accrue de salles.

V – Liens avec l'Éducation Nationale

24 - Propositions de concerts éducatifs en primaire

Si la création d'une école du spectateur est étudiée pour un public essentiellement adulte (quoique...), l'éducation artistique des plus jeunes doit être une priorité.

Cette éducation passe entre autres par la rencontre, le vécu d'expériences, d'émotions artistiques au sein des établissements scolaires.

La proposition d'une programmation d'un ou deux concerts ou spectacles éducatifs (avec la danse et la comédie musicale) pourrait répondre à cette problématique et soutenir ou

compléter le travail effectué en amont par les enseignants du primaire et les intervenants en milieu scolaire.

25 - Poursuite de l'accueil de classes lors des spectacles

Dans le prolongement de la proposition précédente, et comme cela se fait depuis plusieurs années, le conservatoire, l'Association Accords Majeurs, et la municipalité proposent de poursuivre l'accueil de classes primaires et secondaires lors des spectacles organisés à l'Atrium en journée.

26 - Mise en place d'un « orchestre à l'école » sur le groupe scolaire Paul Bert

Pratiquer la musique en orchestre, à l'école, permet à tous les enfants, de tous les milieux sociaux, de progresser au niveau scolaire et comportemental et de mieux s'intégrer dans la société. La pratique instrumentale permet aux élèves d'acquérir de la discipline et d'améliorer leur concentration. En travaillant ensemble, ils apprennent à s'écouter et à se respecter les uns les autres.

Par ailleurs, cette initiative s'inscrit en réponse au projet musical obligatoire mentionné dans les textes de références de l'Education Nationale (janvier 2012).

Le projet s'inscrit sur une durée de deux ans, plus particulièrement sur les deux dernières années en école élémentaire (fin de cycle 3). L'orchestre à l'école permet un épanouissement personnel de chaque élève, l'amène à la réalisation et au partage d'un projet en commun.

Les élèves qui, pour la majorité d'entre eux, n'ont jamais fait de musique, jouent dès le début en orchestre. Ils apprennent en parallèle la lecture de la musique et la technique instrumentale. L'orchestre devient alors une matière à part entière.

Deux heures de cours hebdomadaires sont inscrits dans leur emploi du temps : 1h en petits groupes et 1h en classe entière. De plus, les élèves gardent les instruments à la maison et doivent fournir un travail régulier chez eux. Les professeurs du Conservatoire qui interviennent, adaptent alors leur pédagogie et utilisent un répertoire spécifiquement créé (d'où notamment la nécessité d'arrangements divers) pour atteindre un niveau musical de qualité, indispensable à la valorisation des élèves.

Après la validation du projet par l'Education Nationale, un partenariat fort devra alors se mettre en place entre l'établissement scolaire et le Conservatoire.

La gratuité pour les familles est indispensable car elle est l'assurance d'une véritable égalité des chances. Pour permettre l'achat d'un parc instrumental et son entretien, des financements croisés entre plusieurs collectivités locales, l'Education Nationale et des mécènes privés seront nécessaires.

Le Conservatoire souhaite mettre en place ce projet en étant soutenu par l'association « Orchestre à l'école ». Cette association indépendante a été créée en 2008, suite aux premiers orchestres à l'école de 1999 à l'initiative de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale.

Le choix du type d'instruments se porterait – pour l'instant – sur des instruments à vent.

Le groupe scolaire Paul Bert a été choisi en continuité des projets déjà réalisés sur les années scolaires 2006/2007 et 2007/2008 et qui ont remporté un vif succès au niveau des élèves et de leurs parents, mais aussi au niveau de la direction de l'établissement scolaire et de l'enseignant en charge de la classe choisie.

27 - Des classes avec aménagement du temps horaire (6^{ème}-3^{ème})

Aujourd'hui plus de 150 collégiens (11-14 ans) pratiquent la musique au conservatoire.

Il serait intéressant de réfléchir à la possibilité de créer des classes « musique renforcée » avec un aménagement horaire au sein des deux structures présentes à Chaville : le collège public Jean Moulin et le collège Saint Thomas de Villeneuve - en partenariat avec le conservatoire.

L'idée serait une filière avec, par exemple, deux heures de plus au sein du collège : une heure de culture musicale, une heure de chant choral et la possibilité d'être libéré une après-midi par semaine pour venir au conservatoire.

L'élève s'engagerait à suivre des cours de Formation Musicale et de musique d'ensemble spécifiques, durant cet après-midi libre, et s'engagerait à soutenir les prestations des chorales des collèges avec un orchestre.

28 - Réflexion sur les nouveaux rythmes scolaires

Cette réforme aux contours encore non définis aujourd'hui pose de nombreuses questions. En effet :

- 125 élèves suivent un enseignement au conservatoire le mercredi matin.
- 28h d'enseignement sont dispensés.

D'autre part :

- L'ensemble des créneaux horaires sont complets mercredi après midi ainsi que les soirs de semaine et ce jusqu'à 22h30.
- Le samedi matin est déjà chargé mais non complet. En conséquence, le report des 28 heures de cours ne pourra se faire intégralement.

Une réorganisation d'ensemble devra avoir lieu. Pour l'instant, les conséquences sont impossibles à déterminer, notamment sur l'évolution des effectifs.

VI – Structuration interne de l'établissement

a) Une administration au service de la pédagogie

9 - Réalisation d'un dossier de l'élève

Voir le détail de la proposition dans la partie « Évolutions pédagogiques ».

29 - Réflexion sur la gestion des listes d'attentes

a) La gestion des listes d'attentes devient de plus en plus difficile car elle est source d'un mécontentement compréhensible.

Ces dernières années, le succès de cursus individualisés et d'activités collectives performantes mis en place ont entraîné un abandon plus tardif de l'activité musicale des jeunes et étudiants. Or (compte tenu des temps de cours qui évoluent en fonction du niveau) lorsqu'un grand élève quitte l'établissement, c'est trois jeunes qui rentrent. Si les grands restent, les places disponibles sont donc moins nombreuses.

Par ailleurs la demande ne cesse d'augmenter à chaque rentrée car la population de Chaville progresse elle aussi.

Il semblerait donc important d'imaginer une organisation qui ne soit plus seulement basée sur la date de dépôt d'un dossier d'inscription (ce qui favorise les files d'attente le matin d'ouverture des inscriptions), mais aussi sur la motivation de l'enfant (critère moins objectif mais plus satisfaisant pédagogiquement).

b) Par ailleurs, il semble important en termes d'image vis-à-vis de la population, de réussir à informer plus rapidement les nouvelles familles des places disponibles au sein de la structure. Aujourd'hui l'information n'est transmise aux familles que fin juillet ce qui est trop tard pour retrouver une autre structure d'accueil.

Une réorganisation de l'administration semble nécessaire afin d'être en mesure de répondre dès fin juin aux familles désireuses de s'inscrire.

30 - Organisation des horaires de rentrée dès fin juin afin de faciliter les inscriptions

Aujourd'hui, l'organisation de la rentrée scolaire s'effectue en juillet lorsque l'ensemble des inscriptions est finalisée. Cette organisation permet d'essayer de répondre « sur mesure » à l'ensemble des demandes. L'organisation horaire des cours pouvait ainsi changer d'une année sur l'autre.

Face à une demande de plus en plus pressante des familles de pouvoir s'organiser dès juin, il semble nécessaire de nous réorganiser et d'offrir une planification précoce mais définitive de certains cours et pratiques collectives mais cela risque de rendre le système plus rigide.

31 - Développement d'une culture numérique du conservatoire

Le numérique est devenu incontournable aujourd'hui. Celui-ci doit progressivement être introduit à l'échelle de GPSO afin de faciliter certaines démarches administratives : préinscriptions des nouveaux élèves et réinscription en ligne dans un premier temps, puis paiements, et pourquoi pas un jour, réservation de places pour des concerts etc...

Un travail et une formation du personnel sont à prévoir, sous la responsabilité de la direction des services informatiques de GPSO.

b) Communication : mieux faire connaître nos ressources

32 - La rénovation complète de nos outils de communication et de nos publications

La valorisation de l'activité du conservatoire et de l'ensemble des manifestations passe par le développement d'outils de communication modernes et efficaces.

Le nouveau profil de poste du futur responsable de l'administration du conservatoire, propose un axe Communication, et devrait répondre à une partie des demandes.

La direction de la culture de GPSO viendra compléter celles-ci.

- Alimentation du site web de GPSO
- Liens avec le journal de la ville de Chaville
- Réalisation d'une plaquette agenda des manifestations
- Élaboration de programmes
- Lettres d'information aux adhérents
- Documents d'inscription plus lisibles
- ...

33 - Communiquer sur nos missions

Le constat de nombreuses structures d'enseignement en France, va dans le même sens que celui que nous réalisons en interne depuis dix ans : le conservatoire est de plus en plus perçu comme un lieu de consommation d'activités, au même titre que d'autres activités de loisirs.

Il est important de rappeler qu'un conservatoire est un établissement d'enseignement, avec une structuration reconnue et validée officiellement, qui nécessite un investissement important des participants.

L'inscription doit donc être volontaire et motivée. L'investissement personnel est primordial pour la réussite du parcours d'étude dans l'établissement – surtout lorsqu'on sait que la collectivité finance très largement cet enseignement.

L'information doit être donnée aux familles (niveau de qualification des enseignants et cohérence de ses parcours d'étude). En parallèle, l'adhérent doit se donner les moyens de réussir : investissement dans un instrument (location ou achat), travail quotidien, assiduité aux cours et pratiques collectives, présence aux répétitions et manifestations organisées.

La communication de nos missions, rôles, exigences éducatives, ainsi que de celles de nos adhérents, devra faire l'objet d'un document spécifique : un engagement formel et bilatéral pourrait être signé en début d'année à la remise d'un livret d'accueil par exemple.

34 - L'accueil

L'accès au conservatoire se fait au cinquième étage de l'Atrium. Peu de parents montent. Ceux qui le font attendent dans un hall sombre et peu accueillant.

Dans le hall d'accueil du conservatoire, ainsi que dans le hall d'accueil de l'Atrium, il serait judicieux de pouvoir disposer d'un écran interactif donnant en temps réel les informations du jour (changement de salle, professeurs absents...) ainsi que des extraits de manifestations réalisées ou à venir.

Une nouvelle occasion de mieux se faire connaître auprès de notre public et du public de l'Atrium.

c) Les ressources des conservatoires de GPSO et du siège de la CA, mutualisées

35 – Fluidifier les relations avec les services fonctionnels

Travailler au sein d'une structure de 1000 salariés n'est pas aisé pour des métiers artistiques, loin de l'organisation habituelle de la fonction publique.

Si les exigences sont identiques, l'organisation du temps de travail, les missions de diffusion, le travail en direct face à des publics ou des usagers qui payent leurs prestations, n'est pas aisé à organiser dans un contexte public.

L'organisation comptable, l'activité artistique des agents, l'emploi de jury ou d'intermittents du spectacle parfois en dernière minute sont autant de difficultés auxquels les services fonctionnels sont confrontés et qui peuvent être mal appréhendés.

Les délais nécessaires aux validations politiques ou actes juridiques sont souvent longs et ne répondent pas facilement aux besoins des conservatoires, soumis aux aléas du direct.

Il semblerait intéressant d'œuvrer avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, et pas seulement administrative, à un partage d'expériences afin de participer à l'amélioration de l'organisation inter services.

36 - Une participation active au plan de formation

En lien avec le service formation de la CA (voire l'ARIAM Ile de France), et pour accompagner concrètement un certain nombre de propositions de ce projet d'établissement, une réflexion sur un plan de formations spécifiques à l'établissement semble nécessaire.

Celui-ci, étalé sur plusieurs années, doit être suivi massivement par les enseignants pour refléter leur engagement concret dans cette démarche collective qu'est le projet d'établissement

37 - Missions d'audit de notre parthotèque

Comme tout conservatoire, nous avons acquis et prévoyons d'acquérir chaque année de nombreux ouvrages pédagogiques et de nombreuses partitions.

Le coût de ces achats est important mais non valorisé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération car non répertorié.

Il serait souhaitable de solliciter le conservatoire de Boulogne-Billancourt et celui d'Issy-les-Moulineaux qui disposent du personnel spécialisé, d'une mission d'audit, de mise à jour et de référencement du contenu de notre bibliothèque musicale. Elle pourrait ainsi être mise en ligne au service de tous les conservatoires de la CA pour des prêts futurs.

VII – Évaluation

38 - Evaluation du projet d'établissement

Comme toute action, et en particulier pour un projet sur le long terme, impliquant des partenaires extérieurs et des financements publics, ce projet d'établissement se devra d'être évalué.

Il est proposé que lors du séminaire de travail annuel des enseignants, le bilan des actions menées soit inscrit à l'ordre du jour par le directeur.

Un compte rendu sera adressé au « groupe de suivi » constitué au titre de l'élaboration du présent « Projet d'Etablissement ».

Celui-ci se réunira pour une évaluation des actions réalisées ou mise en œuvre, au plus tard à la fin du mois de juillet de chaque année scolaire.

Rappel de la composition du groupe de suivi :

- Hervé LIEVRE, représentant Monsieur le Maire de Chaville, 1^{er} maire -adjoint
- Carol BUCHER, directeur de cabinet du maire et directeur de la communication
- Hervé MEUDIC, directeur de l'ATRIUM
- Jean-Philippe MONNATTE, président de l'association Accords Majeurs
- Rémy ARDAILLON, représentant la MJC
- Madame LAYET, principale du collège Jean Moulin
- Madame BONTOUX, Chef d'établissement du collège Saint Thomas
- Catherine GRIVAUD, directrice du groupe scolaire « Paul Bert »
- Claire LE RHUN, représentante des parents d'élèves
- Philippe CHAMART, directeur général adjoint de GPSO en charge de la culture
- Richard BETTIGA, directeur de la culture à GPSO
- Valérie BOJINSKI, représentante des enseignants
- Cédric PERRIER, directeur du conservatoire

VIII – Locaux

39 - Groupe de travail et de suivi des locaux

La réflexion sur l'évolution des locaux dépasse largement le cadre du « groupe de suivi » de ce projet d'établissement même si celui-ci en dépend pour plusieurs propositions d'envergure. Il est proposé qu'un représentant de ce « groupe de suivi », sous l'autorité du Maire de Chaville, entouré des personnes compétentes de son choix (services techniques, élus, membres du conservatoire...) fasse un état des lieux précis des demandes et besoins.

Cette personne porterait au nom du groupe cette problématique au sein des instances de discussions et de décisions de la ville et de GPSO pour envisager des solutions à long terme.

IX – Piste de réflexion ambitieuse !

Le conservatoire de Chaville veut être pionnier !

40 – Imaginons une nouvelle façon de concevoir le rôle et la présence des enseignants au sein de l'établissement

Statutairement, les enseignants ont un temps de travail dit « face à face pédagogique » de 20h pour les Assistants d'Enseignement artistique, et 16h pour les Professeurs. Les responsabilités des enseignants vont bien au-delà. Ils participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction : concertation pédagogique, bilans de classe, auditions d'élèves, jurys internes, projets collectifs... Ils veillent à leur formation, à la recherche pédagogique de leur discipline et à sa mise en œuvre.

Ils s'engagent dans la mise en place des actions qui s'inscrivent dans la vie culturelle locale, et tiennent auprès des praticiens amateurs un rôle de conseil.

Ils travaillent quotidiennement leur instrument et développent une carrière artistique personnelle.

Néanmoins, comme ils sont fonctionnaires, l'ensemble de leurs missions correspond à un temps de travail légal de 35 heures hebdomadaires. Actuellement, une partie de ce temps est effectué à domicile, pour des raisons pratiques et historiques.

Les enseignants ne disposent d'aucun lieu qui leur est nominativement attribué pour travailler au conservatoire, et aucun moyen matériel n'est mis à leur disposition (instruments personnels, informatique personnelle, pas de bureau...).

Le fonctionnement d'un établissement comme le nôtre est donc naturellement réduit au temps de présence des enseignants lors de leur face à face pédagogique. Or chacun sait qu'une dynamique collective et transversale est multipliée par la rencontre, le travail en commun quotidien, l'émulation.

Plusieurs enseignants volontaires, et l'établissement dans sa globalité, souhaiteraient modifier ce mode de fonctionnement. C'est une chance, que nous devons saisir.

Si, comme d'autres établissements, les enseignants pouvaient disposer d'une salle de cours individuelle, ils pourraient ainsi laisser leur matériel personnel et y travailler sereinement en journée.

Si cette démarche aboutissait, **nous serions pionniers** pour ce mode de fonctionnement.

Une présence renforcée dans l'établissement permettrait :

- de développer les activités collectives
- de renforcer la diffusion artistique des enseignants
- d'accueillir et de soutenir davantage les élèves (cf proposition n°23)

- > une dynamique renforcée
- > une meilleure qualité de l'enseignement
- > une ouverture vers les jeunes
- > un vrai service public à la population

prenant en considération un aménagement des locaux adapté.